

Sujet : [INTERNET] Enquête Publique autorisation de défrichement et permis de construire d'une centrale photovoltaïque Malaga (arrêté préfectoral N°2022-077-002)

De : "mimi" <mimi.ros04@orange.fr>

Date : 20/05/2022 13:11

Pour : <pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr>

Mr le commissaire enquêteur

Je m'oppose à ce projet photovoltaïque sur la montagne de Lure. Je ne reviendrai pas sur tous les aspects négatifs de ce projet que j'ai déjà signalé lors de la première enquête.

Cependant, je constate que plus de 100 avis défavorables ont été émis lors de la consultation pour le changement de PLU. Au vu du dossier le commissaire enquêteur a lui aussi émit un avis défavorable.

Le maire de château neuf val st donat, village voisin, déclarait dans un article de La Provence édition du 19/2/2022 :

« Les projets de parc photovoltaïque dans la montagne de Lure sont à bannir pour ne pas défigurer et déforester

le patrimoine de la commune, il n'y a pas que les retombées financières, il faut penser à l'héritage aux générations futures »

Aujourd'hui sur Aubignosc, le dossier est malgré tout, toujours sur la table, et suscite mon incompréhension.

Un projet de ce type doit se faire avec l'approbation de la population et non contre.

Si ce projet abouti, je n'ose imaginer la colère et le désarroi quand les bulldozers et

tronçonneuses entreront en action.

D'autre part, les risques de feux de foret étant de plus en plus importants avec la sècheresse, comment fera t on pour combattre

un incendie important sur le flanc de la montagne Lure avec un parc Photovoltaïque

au milieu du massif.

Les accès au massif étant difficile, les moyens humains seront donc limités. Le recours au canadair pourrait être primordial et les largages s'avéreront compliqués voir impossible, faudra t il se résigner à voir tout brûler ?

Merci pour votre attention

Me ROSATI Michèle

04200 AUBIGNOSC

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

<https://www.avast.com/antivirus>